

DÉLIBÉRATION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 18 mars 2021	Délibération n° 2021/05 – p1/3
Objet : Décision d'affectation du résultat 2020 du Compte Administratif au budget du Syndicat	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Nombre de membres :

En exercice :	34
Présents :	24
Votants :	27
Procurations :	3

L'an deux mille vingt et un,

Le dix-huit mars à dix-neuf heures,

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué le 11 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, en visio-conférence, sur l'outil TEAMS, en raison de la crise sanitaire et des distanciations nécessaires à la tenue des réunions, sous la présidence de Monsieur Hamza MOKHTARI, conseiller municipal de Chennevières-sur-Marne, représentant de GPSEA et Président du Syndicat.

Sont présents :

Mme Evelyne BAUMONT, MM. Jacques DRIESCH, Pierre-Alexandre BAUX, Joël PESSAQUE, Mme Frédérique HACHMI, MM. Grégoire VERNY (arrivé au point 2), Hamza MOKHTARI, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Ambroise TOIN (arrivé au point 2), Stéphane CHAULIEU, Mme Dominique HUMEZ, MM. Alain BOUKRIS, Kevin TELLIER, Stéphane TOURNANT, Laurent CHARMOIS, Lucas TRIPIER, Marc COHEN, Pierre FERRERO, Cédric DAMIEN, Mme Dominique DUROSELLE, MM. Jean-Daniel AMSLER, Alain CATINAUD, Mathieu PIERRON.

Sont représentés :

Mme Marie CURIE, pouvoir donné à Mme Evelyne BAUMONT
Christophe IPPOLITO, pouvoir donné à M. Alain CATINAUD
Stéphane RABANY, pouvoir donné à M. Mathieu PIERRON

Sont absents excusés :

MM. Clément TENDIL, Philippe FISCHER, Alain TAMEGNON HAMOUZE, Nassim BOUKARAOUN.

Sont absents :

MM. Sylvain AUBERT, Eric FAIVRE, Philippe GOYHENECHÉ.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales,

Vu la délibération du 18 mars 2021 portant adoption du Compte Administratif 2020 du Syndicat,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales, à leurs groupes et aux établissements publics locaux qui leurs sont rattachés, ainsi que les circulaires d'application afférentes,

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20210318-DEL-2021-05-DE
Date de télétransmission : 24/03/2021
Date de réception préfecture : 24/03/2021





Séance du 18 mars 2021	Délibération n° 2021/05 – p2/3
Objet : Décision d'affectation du résultat 2020 du Compte Administratif au budget du Syndicat	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Vu la délibération du Comité Syndical approuvant au cours de cette même séance le Compte Administratif 2020,

Considérant que le résultat doit faire l'objet d'une affectation,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Au vu des résultats définitifs de la gestion de l'exercice 2020 au budget principal, d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

Fonctionnement		
Dépenses (a)		3.610.749,65 €
Recettes (b)		3.503.207,19 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)		- 107.542,46 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)		972.109,89 €
Résultat brut de clôture 2020 (e=c+d)		864.567,43 €
Restes à réaliser	Recettes (f)	0,00 €
	Dépenses (g)	0,00 €
	Solde (h)	0,00 €
Résultat net de clôture 2020 (i=e-h)		864.567,43 €

Séance du 18 mars 2021	Délibération n° 2021/05 – p3/3
Objet : Décision d'affectation du résultat 2020 du Compte Administratif au budget du Syndicat	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Investissement		
Dépenses (a)		680.729,14 €
Recettes (b)		808.586,44 €
Résultat d'investissement (c=b-a)		127.857,30 €
Résultat investissement reporté N-1 (d ²)		1.138.773,57 €
Résultat brut de clôture 2020 (e=c+d)		1.266.630,87 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €€
	Dépenses	- 507.818,49€
	Solde (h)	- 507.818,49€
Résultat net de clôture 2020 (i=e-h)		758.812,38 €

En rapprochant les sections, on constate donc un excédent brut de clôture :	2.131.198,30 €
En rapprochant les sections, on constate donc un excédent net de clôture :	1.623.379,81 €

En tenant compte de l'absence de besoin de financement de l'investissement, l'excédent de fonctionnement est affecté conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2021		
	Dépenses	Recettes
Au compte 1068		0,00 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002		864.567,43 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001		1.266.630,87€

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Fait à La Varenne, le 18 mars 2021

Le Président
Hamza MOKHTARI